

RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT
TRADUIT EN FALC PAR LES SECRÉTAIRES D'ÉLÈVES
JUILLET 2023

LE RESPECT

Vous devez :



- respecter les élèves et les adultes
- être propre
- être habillé correctement

Comportement

Les violences physiques et morales sont interdites.

Il est interdit de :



- se moquer
- frapper
- harceler et cyberharceler
- bizuter

Vous devez :

- respecter l'intimité des élèves et des adultes
- signaler à un professionnel de l'établissement toute parole ou acte blessants

Vous serez sanctionné si vous ne respectez pas ce règlement.

ORGANISATION DE LA VIE DES INTERNES

Sur l'internat

- L'internat est fermé de 8 h 40 à 17 h 00
- Lors d'une visite la porte de votre chambre doit rester ouverte
- L'internat est réservé aux internes sauf pendant les semaines éducatives
- Seuls les demi-pensionnaires autorisés par la direction peuvent accéder à l'internat

Sur le centre Jean Lagarde

Vous devez être présent sur le centre uniquement en présence d'un professionnel.



L'accès au centre est interdit les week-ends, les mercredis après-midi et les jours fériés sauf pour des activités autorisées et encadrées.

L'ACCÈS ET LA RÉGLEMENTATION DES LOCAUX AUX VISITEURS

Pour entrer dans le Centre Jean Lagarde il faut :

- se présenter à l'accueil
- s'inscrire comme visiteur

Les biens et les objets personnels

Il est déconseillé d'avoir des objets de valeur.

Vous êtes responsable de votre argent et de vos objets de valeur.

À l'internat vous pouvez :

- fermer votre table de nuit avec un cadenas personnel
- ranger votre argent et vos objets de valeur dans votre table de nuit
- les confier aux éducateurs

LES SORTIES INDIVIDUELLES

Toute sortie individuelle doit être autorisée par la direction et la famille.

Si vous avez moins de 18 ans :

- En taxi : aucune sortie autorisée sauf si présence d'un des parents avec une autorisation signée
 - En autonomie : aucune sortie autorisée sauf si présence d'un des parents avec une autorisation signée
- OU** sortie autorisée si vous n'avez plus cours ni rééducation

Si vous avez plus de 18 ans :

- En taxi : sortie autorisée avec votre demande d'autorisation signée
- MAIS** présence obligatoire à 16 h 45 pour le départ en taxi
- En autonomie : sortie autorisée avec votre demande d'autorisation signée

Vous devez respecter ces règles écrites dans votre carnet de correspondance.

LES REPAS

Votre présence au réfectoire est obligatoire.

Les éducateurs vérifient votre présence.

Pour toute absence programmée il faut prévenir les éducateurs 15 jours à l'avance.

Vous avez une carte individuelle qui vous permet de prendre un plateau.

Si vous perdez cette carte 5 euros vous seront demandés pour la refaire.

Aucune nourriture extérieure ne doit être portée au réfectoire.



LE TÉLÉPHONE / LECTEUR MUSIQUE

L'utilisation du téléphone portable est :

- interdite aux collégiens dans le centre et lors des sorties pédagogiques et éducatives
- surveillée à l'internat



LES TRANSPORTS ET LES DÉPLACEMENTS

Transports domicile - établissement

Le centre préfère et paye les transports en commun.

Le mode de transport :

- est choisi lors de l'admission
- peut être modifié si nécessaire
- peut être assuré par la famille
- peut être assuré par l'établissement



LE RESPECT DES RÈGLES DE VIE

Il est interdit de :



- fumer
- boire de l'alcool
- se droguer
- d'amener des objets et des produits dangereux

Absences

Pour toute absence prévue avertir au moins 48 heures à l'avance.

Pour toute absence imprévue envoyer un mail à : viescolaire.csesjeanlagarde@ac-toulouse.fr

Toute absence doit être justifiée par écrit dans la journée.

LES SANCTIONS POSSIBLES

Le règlement du centre doit être respecté sous peine de sanctions.

Si sanction la direction avertit la famille ou le représentant légal.

Les sanctions varient en fonction de la gravité de la faute commise :



- avertissement oral ou écrit
- blâme
- travaux d'intérêt général
- exclusion temporaire
- exclusion définitive